

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 11 juillet 2018 à 18h30,

À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Marina FERRARI
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 22 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE,	Pouvoir de Claude SAVIGNAC
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	Pouvoir de Jean-François BRAISSAND
22	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
26	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
27	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
28	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
29	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
30	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Robert CLERC
31	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
32	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
33	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
34	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
35	TREVIGNIN	S	Nicolas CHAPUIS	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'André GIMENEZ

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Christiane MOLLAR
AIX-LES-BAINS	Pascal PELLER
AIX-LES-BAINS	André GIMENEZ
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
LE BOURGET DU LAC	Pierre HOCHARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC



CHINDRIEUX
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
MERY
MERY
MOUXY
SAINT PIERRE DE CURTILLE
TRESSERVE
VIONS

Marie-Claire BARBIER
Jean-François BRAISSAND
Christophe DERIPPE
Didier FRANÇOIS
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Nathalie FONTAINE
Gabrielle KOEHREN
Sylvie L'HEVEDER
Eric COURSON
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Martine REVOL
Sophie CASSARO
Julien BOURGES
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directeur Pôle Eau
Directrice de cabinet
Responsable Tourisme
Responsable Aqualac
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 600 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (37 titulaires et 1 suppléant), et 50 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2018
Exécutoire le : 19 JUIL. 2018
Affichée le : 19 JUIL. 2018
Visée le : 17 JUIL. 2018

FINANCES

Transfert de la compétence eau potable de la commune de Chanaz à Grand Lac Procès-verbal de mise à disposition et transfert des résultats

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 portant extension des compétences et modifications des statuts de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget pour intégration de la compétence « Eau potable » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 Novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, de la Communauté de communes du Canton d'Albens et de la Communauté de communes de Chautagne.

Monsieur le Président rappelle la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la CALB, de la CCCA et de la CCCh, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016. La communauté d'agglomération s'est vue transférer à la date du 1^{er} janvier 2017 la compétence Eau potable des communes de la CALB, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 31 mai 2016.

Conformément à l'article 35 de la loi NOTRe, prévoyant un délai d'un an pour harmoniser les compétences optionnelles des communautés d'agglomération, la gestion de la compétence Eau potable par la communauté d'agglomération a été étendue à l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2018.

Le transfert de la compétence Eau potable a donné lieu à la clôture du budget annexe communal "eau", entraînant la réintégration des comptes dans le budget principal de la commune.

La mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice des services (classes 1 et 2), ainsi que les droits et obligations y afférents, notamment les emprunts, au profit de Grand Lac doit être actée.

Les résultats (fonctionnement et investissement) afférents à la compétence "eau" seront transférés à la communauté d'agglomération (budget « régie eau Grand Lac » 80501) désormais en charge de la compétence.

Le transfert des résultats et la mise à disposition des immobilisations, droits et obligations y afférents sont détaillés dans le procès-verbal annexé à la présente délibération, dont il est donné lecture.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2018

Le Président,
Dominique DORD



**Transfert de la compétence eau
PROCES-VERBAL de mise à disposition**

CONSTATANT LE TRANSFERT DE RESULTATS ET LA MISE A DISPOSITION DE BIENS, DROITS ET OBLIGATION Y AFFERENTS ENTRE :

- **LA COMMUNE DE CHANAZ**, représentée par YVES HUSSON, Maire agissant au nom et pour le compte de ladite commune, en exécution de la délibération du conseil communal,

AU PROFIT DE :

- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND LAC**, (budget 80501 - régie eau Grand Lac) représentée par Dominique DORD, Président, dûment autorisé à signer le procès-verbal en exécution de la délibération concordante du Conseil communautaire.

Il a été convenu ce qui suit :

Objet :

Le présent procès-verbal définit les conditions par lesquelles la commune de CHANAZ met à disposition de la Communauté d'agglomération Grand Lac les biens, droits et obligations pour l'exercice de la compétence Eau **à compter du 01/01/2018:**

1-Résultats :

L'approbation du compte administratif et la délibération d'affectation des résultats 2017 du budget Eau et assainissement en date du [] fait apparaître les soldes suivants :

Résultat de fonctionnement: + 94 632,89 €
Solde d'investissement : + 41 142,36 €

Il est décidé de transférer :

Résultat de fonctionnement: + **94 632,89 €**
Solde d'investissement : + **41 142,36 €**

2-Emprunts ayant servi à l'acquisition des biens mis à disposition :

Imputation /Libellé du prêt	Date souscription	Montant	Capital restant dû
1641-CA 281429	01/06/2010	21 940€	5 686€
1641- MON 228 987*	01/09/2005	37 600€	17 905,67€

* Voir annexe 1: convention de remboursement

Emprunt total de 65 400€ en 2005 ventilé pour 27 800€ pour l'assainissement et 37 600€ pour l'eau. La quote-part à la charge de Grand Lac relative à l'eau au 31/12/2017 est de 17 905,67€.

3-Subventions transférables ayant financé les biens mises à disposition :

voir tableau annexé suivant

4-Biens :

voir tableau annexé suivant

_073036 TRES.YENNE
49501 EAU ET ASSAINISSEMENT CHANAZ

ÉTAT DE L'ACTIF

EXERCICE 2017

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE
13111 13111	EAU CHANAZ SUBV1311	SUBVENTION EAU		60	68 010,50 68 010,50	14 682,00 14 682,00	53 328,50 53 328,50
1312 1312	EAU CHANAZ SUBV1312	SUBVENTION EAU		60	11 231,82 11 231,82	3 684,50 3 684,50	7 547,32 7 547,32
1313 1313	EAU CHANAZ SUBV1313	SUBVENTION EAU		60	127 284,68 127 284,68	52 516,50 52 516,50	74 768,18 74 768,18
1317 1317	EAU CHANAZ SUBV1317	SUBVENTION EAU		60	25 214,46 25 214,46	7 376,50 7 376,50	17 837,96 17 837,96
21351 21351	EAU CHANAZ STEP	STEP 2013 et 2014 bâtiments exploitation	30/07/2013	60	58 490,31	6 585,00	51 905,31
2151 2151	EAU CHANAZ INSTALL	POMPES installations complexes spéciales	12/06/2015	15	7 274,60	793,00	6 481,60
21531 21531	EAU CHANAZ RESEAU	RESEAU EAU POTABLE réseaux adduction eau	31/12/2014	60	697 542,85	397 201,41	300 341,44
2154 2154	EAU CHANAZ COMPTEURS	COMPTEURS EAU matériel industriel	13/05/2008	15	115 454,94	59 645,00	55 809,94

2155	EAU CHANAZ OUTILLAGE	INSTALLATION AGENCEMENT	31/12/2006	15	5 600,00	3 357,00	2 243,00
2155	-	outillage industriel					
21561	EAU CHANAZ SERVICES	COMPTEURS	23/12/2013	15	45 212,23	12 435,00	32 777,23
21561		service distribution eau					
266	EAU CHANAZ PARTICIPATIONS	PARTICIPATIONS	13/05/2008		27 903,58	0,00	27 903,58
266		autres formes de participation					

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Transfert de la compétence eau potable de la commune de Chanaz à Grand Lac - Procès-verbal de mise à disposition et transfert des résultats

Date de transmission de l'acte : 17/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 17/07/2018

Numéro de l'acte : d2455 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180711-d2455-DE

Date de décision : 11/07/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers